



5^e Séance du Conseil d'agglomération de Fribourg **5. Sitzung des Agglomerationsrates Freiburg**

Date: Jeudi, 4 juin 2009 / Datum: Donnerstag, 4. Juni 2009

Lieu: Salle du Grand Conseil, Hôtel de Ville, Fribourg / Ort: Saal des Grossen Rates, Rathaus, Freiburg

Présidence / Präsidenschaft :

M. John **Clerc**, Président, Fribourg

Secrétariat / Sekretariat :

Mme Corinne **Margalhan-Ferrat**, Secrétaire générale

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates :

Commune de Fribourg / Gemeinde Freiburg

Mmes Marie-Christine **Dorand**, Cécile **Thiémard**, Antoinette **de Weck** et MM. Christoph **Allenspach**, Gilles **Bourgarel**, John **Clerc**, Daniel **Gander**, Jean-Jacques **Marti**, Christian **Morard**, Pierre-Olivier **Nobs**, Charles de **Reyff**, Rainer **Weibel** et Pascal **Wicht**

Commune d'Avry

Mme Pauline **de Chambrier** et M. Roland **Berset**

Commune de Belfaux

Mme Anne-Lyse **Meyer** et MM. Hendrick **Krauskopf** et Jean-Bernard **Schenewey**

Commune de Corminboeuf

MM. Claude **Baechler**, Olivier **Spang** et Jean-Claude **Spicher**

Gemeinde Düringen

Frau Ursula **Eggelhöfer-Brügger** und die Herren Damian **Bächler**, Urs **Hauswirth**, Niklaus **Mäder**, Kuno **Philipona**

Commune de Givisiez

Mme Anne-Marie **Berclaz** et M. Georges **Baechler**

Commune de Granges-Paccot

MM. Philippe **Chassot** et Alexis **Overney**

Commune de Marly

Mme Anne **Maillard Magnin**, MM. Bernard **Aebischer**, Jacques **Kuenlin** et Eric **Romanens**

Commune de Matran

MM. Alain **Blanc**, François **Roubaty** et Yvan **Tona**

Commune de Villars-sur-Glâne

Mmes Marie **Garnier** et MM. Marc-Aurelio **Andina**, Julien **Chavaz**, Raymond **Pilloud**, Nicolas **Bapst**, Jacques **Dietrich**,

Membres du Conseil d'agglomération excusés / Entschuldigte Mitglieder des Agglomerationsrates :

- M. Pierre **Caille**, Marly
- M. Michel **Cochard**, Villars-sur-Glâne
- M. Marc-Antoine **Messer**, Avry
- M. Elias **Moussa**, Fribourg
- Mme Sandra **Daguet**, Fribourg
- M. Olivier **Schaller**, Granges-Paccot
- M. Jean-Daniel **Wicht**, Givisiez

Membres du Comité d'agglomération présents : / Anwesende Mitglieder des Agglomerationsvorstandes :

- M. René **Schneuwly Granges-Paccot**), Président du Comité
- Mme Solange **Berset (Belfaux)**
- M. Jean **Bourgknecht (Fribourg)**
- M. Daniel **Blanc (Matran)**
- Mme Madeleine **Genoud-Page (Fribourg)**
- M. Jean-Pierre **Helbling (Marly)**
- M. Albert **Lambelet (Corminboeuf)**
- M. Benoît **Piller (Avry)**
- M. Michel **Ramuz (Givisiez)**
- M. André **Schneuwly (Düdingen)**

Excusés :

- Mme Erika **Schnyder (Villars-sur-Glâne)**, vice-présidente du Comité
- M. Pierre-Alain **Clément (Fribourg)**

Personnes invitées : / Eingeladene Personen :

- M. Carl-Alex **Ridoré**, Préfet de la Sarine (excusé)
- M. Nicolas **Bürgisser**, Préfet de la Singine (excusé)
- M. Markus **Baumer**, Délégué culturel
- Mme Florence **Cauhépé**, Déléguée économique (excusée)
- Mme Daniela **Gaspoz-Fleiner**
- Mme Caroline **Gribi**
- M. Samuel **Magnin**
- M. Nicolas **Zapf**, Directeur de Fribourg Tourisme et Région jusqu'au 31.08.2009 ainsi que Mme Madame Marlène **Flückiger**, Directrice de Fribourg Tourisme et Région à partir du 01.09.2009

Ordre du jour : / Tagesordnung :

- 1. Ouverture de séance et salutations**
- 2. Approbation des procès-verbaux des séances des 13 et 27 novembre 2008**
- 3. Communications**
- 4. Election du représentant de la commune de Villars-sur-Glâne au Bureau du Conseil (candidat : Monsieur Nicolas Bapst)**
- 5. Ratification de la nomination de la secrétaire générale**
- 6. Approbation du règlement de la commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement**
 - 1) Présentation du règlement par la commission (Monsieur Christoph Allenspach)
 - 2) Débat
 - 3) Approbation du règlement par le Conseil d'agglomération
- 7. Promotion touristique : contrat de prestations avec Fribourg Tourisme et Région**
 - 1) Message N° 3 du Comité d'agglomération (Messieurs Daniel Blanc et Jean-Pierre Helbling)
 - 2) Débat
 - 3) Ratification du contrat de prestations par le Conseil d'agglomération
- 8. Fourniture de prestations à des communes non membres**
 - 1) Message N° 4 du Comité d'agglomération (Messieurs Benoît Piller et André Schneuwly)
 - 2) Débat
 - 3) Ratification du contrat de prestations entre l'Agglomération et la commune de St-Ursen
 - 4) Ratification du contrat de prestations entre l'Agglomération et la commune de Tafers
- 9. Comptes 2008**
 - 1) Message N° 5 du Comité d'agglomération (Monsieur Albert Lambelet)
 - 2) Position de la Commission financière (Monsieur Roland Berset)
 - 3) Débat
 - 4) Approbation des comptes par le Conseil d'agglomération

10. Désignation de l'organe de révision de l'Agglomération

- 1) Proposition de la Commission financière (Monsieur Roland Berset)
- 2) Débat
- 3) Désignation de l'organe de révision par le Conseil d'agglomération

11. Motions et postulat

- 1) Motion de M. Urs Hauswirth concernant la modification de l'article 19 alinéa 2 des Statuts
 - i. Avis du Bureau sur la recevabilité de la motion
 - ii. Avis du Comité
 - iii. Avis de l'auteur de la motion
 - iv. Débat
 - v. Vote de transmission
- 2) Motion de M. Christoph Allenspach concernant la modification de l'article 13 alinéa 2 des Statuts
 - i. Avis du Bureau sur la recevabilité de la motion
 - ii. Avis du Comité
 - iii. Avis de l'auteur de la motion
 - iv. Débat
 - v. Vote de transmission
- 3) Postulat de M. Christoph Allenspach

12. Divers

Début de la séance: 19h.30 / Beginn der Sitzung : 19.30 Uhr

* * *

1. Ouverture de la séance et salutations

Le Président.

Chers collègues,

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen,

Madame et Messieurs les Membres du Comité d'agglomération,

Mesdames et Messieurs les Invités,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse et des médias,

Madame la Conseillère scientifique,

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous saluer cordialement et je déclare ouverte la cinquième séance de la présente législature du Conseil d'agglomération de Fribourg.

Je salue très cordialement le Président du Comité, M. René Schneuwly, ainsi que les membres du Comité d'agglomération présents. J'ai aussi l'honneur d'accueillir plusieurs journalistes qui suivent nos débats avec intérêt. J'accueille également très cordialement les nouveaux collaborateurs de l'Agglomération qui assistent à cette séance et qui vous seront présentés tout à l'heure. Je salue M. Grégoire Cantin, M. Béat Karlen, traducteur, chargé de l'enregistrement de la présente séance ainsi que Mme Flückiger, M. Baumer et M. Zapf.

Je constate que le quorum est largement atteint et que nous pouvons délibérer valablement. Une liste de présence a été mise en circulation. Je prie celles et ceux qui ne l'ont pas signée avant le début de cette séance de bien vouloir le faire.

Je vous rappelle également que les débats sont enregistrés et je prie les intervenants de s'annoncer. Leurs interventions peuvent se faire soit en français, soit en allemand.

Les scrutateurs s'organiseront de la manière suivante pour cette séance :

- MM. Bernard Aebischer et Georges Baechler s'occuperont de l'élection de M. Nicolas Bapst.
- Mme Cécile Thiémard ainsi que MM. Alain Blanc, Kuno Philipona et Jean-Claude Spicher prendront place comme scrutateurs à la table au centre de la salle du Grand Conseil.

La convocation ainsi que tous les documents de séance (sauf ceux transmis au nom de la Commission financière après sa séance du 27 mai 2009) ont été envoyés par pli postal aux membres du Conseil, en date du 15 mai 2009.

L'ordre du jour de cette séance est chargé. Je dois toutefois vous informer que M. Urs Hauswirth a retiré le 22 mai 2009 la motion qu'il avait déposée et par laquelle il demandait une modification de l'article 19 alinéa 2 des Statuts.

Y a-t-il des remarques au sujet de l'ordre du jour de notre séance ? Ce n'est pas le cas.

2. Approbation des procès-verbaux des séances des 13 et 27 novembre 2008

Le Président. Nous devons approuver les procès-verbaux des séances des 13 et 27 novembre 2008.

En ce qui concerne le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2008, je souhaite qu'une correction soit apportée à mon intervention en page 8 afin que le prénom de M. Christian Morard soit rectifié. Y a-t-il d'autres remarques à faire sur ce procès-verbal ? Ce n'est pas le cas. Ce procès-verbal est approuvé avec remerciements à ses rédacteurs.

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2008 est approuvé avec remerciements à ses rédacteurs.

3. Communications

Le Président. Je donne la parole à M. René Schneuwly, Président du Comité d'agglomération, pour la présentation des nouvelles collaboratrices et du nouveau collaborateur de l'Agglomération.

M. René Schneuwly

1. Présentation de Mme Daniela Gaspoz-Fleiner

Mme Gaspoz-Fleiner, ici présente, est engagée à partir du 1^{er} juillet 2009 comme collaboratrice scientifique à 50% pour la partie aménagement. Agée de 31 ans, domiciliée à Fribourg, elle est mariée et mère de trois enfants. De langue maternelle suisse-allemande, elle s'exprime parfaitement à l'écrit et à l'oral en français. Elle travaille actuellement à Berne, chez ecoptima ag, un bureau d'aménagement de la place, où elle a notamment participé à l'élaboration du document d'aide pour la mobilité douce mis au point par l'OFROU. Elle a également fait un stage de plusieurs mois au SeCA et a travaillé sur le dimensionnement des zones à bâtir et le plan directeur intercantonal de la rive sud du Lac de Neuchâtel et des rives du Lac de Morat.

2. Présentation de **Mme Caroline Gribi**

Mme Caroline Gribi, également présente, est engagée à 50% à partir du 1^{er} juillet comme secrétaire administrative. Mme Gribi est âgée de 29 ans, elle est célibataire. De langue maternelle française, elle peut s'exprimer oralement en allemand ou en suisse-allemand. Elle a une formation d'employée de bureau et travaille actuellement comme secrétaire RH dans une société de placement neuchâteloise.

3. Présentation de **M. Samuel Magnin**

M. Samuel Magnin assiste aussi ce soir à notre séance. Il est célibataire, âgé de 30 ans et domicilié à Marly. Il est de langue maternelle française et peut s'exprimer oralement en allemand. Après un apprentissage de mécanicien général puis un apprentissage d'employé de commerce, M. Magnin a travaillé plusieurs années comme gestionnaire en comptabilité pour Axa-Assurances puis pour Axa-Winterthur. Il entreprend à la prochaine rentrée une formation en cours d'emploi à la Haute Ecole de gestion de Fribourg et travaillera à 50% comme collaborateur administratif pour la partie comptabilité de l'Agglomération.

4. Présentation de Mme **Anne-Aymone Richard**

Je présenterai enfin Mme Anne-Aymone Richard, qui se trouve actuellement à l'étranger et n'est donc pas présente ce soir. Domiciliée au Mouret, Mme Richard a 27 ans et est célibataire. De langue maternelle française, elle est titulaire d'un bachelor en géographie de l'Université de Fribourg avec pour branches secondaires la géologie et les sciences de l'environnement. Elle achève cette année un master en géographie à l'Université de Lausanne, mention études urbaines. Elle a fait différents séjours linguistiques à l'étranger et se trouve actuellement en Autriche, à Vienne. Elle est membre du comité du WWF Fribourg depuis 2006. Le Comité a choisi de l'engager à 50% comme collaboratrice scientifique pour la partie mobilité, et ce, dès son retour de Vienne.

Voilà pour la présentation des nouveaux collaborateurs. Les dossiers sont à disposition pour celles et ceux qui souhaitent obtenir davantage de précisions. Les personnes intéressées peuvent s'adresser également à Mme Margalhan-Ferrat.

Ces collaborateurs pourront emménager dans les nouveaux locaux loués à Fribourg, au 2 Boulevard de Pérolles dans le courant du mois d'août. Il s'agit de près de 200 m² répartis comprenant six bureaux et une salle de conférence. Ces locaux sont actuellement encore occupés par le Service cantonal des naturalisations. Le contrat

de bail débutera au 1^{er} septembre. Il est toutefois possible que nous puissions prendre possession des lieux après des travaux de rafraîchissement plus tôt. L'adresse officielle changera dès le 1^{er} septembre 2009.

Le Président. Je demande au Conseil d'applaudir les nouveaux collaborateurs présents. J'espère qu'ils auront beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qu'ils vont occuper à partir du 1^{er} juillet 2009. Ils seront donc logés dans l'immeuble « Nespresso » : effectivement, il est difficile de trouver plus proche de l'étude de Maître Schneuwly... (*Rires*).

4. Election du représentant de la commune de Villars-sur-Glâne au Bureau du Conseil (candidat : M. Nicolas Bapst)

Le Président. Nous passons maintenant à l'élection d'un représentant au Bureau du Conseil d'agglomération.

Mme Annelise Meyer-Glauser a démissionné le 3 février 2009. Nous lui avons écrit pour la remercier du travail qu'elle a fourni au sein de l'Assemblée constitutive de l'agglomération dès 2002. Je donne maintenant la parole à M. Julien Chavaz qui va vous présenter la candidature de M. Nicolas Bapst. Immédiatement après cette présentation, MM. Bernard Aebischer et Georges Baechler distribueront les bulletins de vote pour élire le nouveau représentant de la commune de Villars-sur-Glâne au Bureau.

M. Julien Chavaz. Au nom de la commune de Villars-sur-Glâne, j'ai le grand plaisir de vous présenter le remplaçant de Mme Annelise Meyer-Glauser, notre collègue démissionnaire. Il s'agit de M. Nicolas Bapst qui est conseiller communal radical-libéral de la commune de Villars-sur-Glâne depuis 1989 et occupe aujourd'hui la fonction de Vice-syndic au sein de l'exécutif communal. Il est le chef du dicastère de l'eau et de l'énergie. M. Nicolas Bapst est marié et père de deux enfants. Au civil, il exerce le métier de chef de chantier. Je vous remercie de votre soutien.

Le Président. Je remercie M. Chavaz et prie les deux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Le Président. Le résultat du dépouillement de l'élection du représentant de la commune de Villars-sur-Glâne au Bureau du Conseil d'agglomération est le suivant.

Bulletins délivrés : 42

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 0

Bulletins valables : 41

Majorité absolue : 21

Est élu M. Nicolas Bapst par 41 voix.

Je félicite M. Bapst pour sa brillante élection (*applaudissements*) et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle fonction.

5. Ratification de la nomination de la secrétaire générale

Le Président. Nous passons ainsi à la nomination du ou de la secrétaire général(e) selon l'article 16, alinéa 1, lettre q des Statuts. Notre Conseil est appelé à ratifier cette nomination. Le Président du Comité d'agglomération, M. René Schneuwly, a la parole pour nous dévoiler le nom de la personne retenue pour cette fonction (*Rires*).

M. René Scheuwly. Je ne veux pas faire durer le suspens pour autant qu'il y en ait eu un. C'est certes pas une surprise mais il ne faut pas minimiser les grandes qualités de la personne que le Comité d'agglomération a décidé d'engager dès le 1^{er} juillet 2009 en qualité de Directrice administrative.

Il s'agit de **Mme Corinne Margalhan-Ferrat** qui est devenue au cours de ses activités une personnalité reconnue au sein de notre agglomération. Mais est-elle vraiment connue de vous toutes et de vous tous ? C'est la raison pour laquelle je vais vous résumer son curriculum vitae que je n'avais pas vu dans toute son ampleur au moment de son premier engagement, mais que j'ai parcouru avec curiosité et aussi une certaine admiration.

Mme Corinne Margalhan Ferrat est née le 14 septembre 1967 à Nice. Elle est mariée et mère d'un garçon. Elle est domiciliée à Fribourg. Mme Margalhan-Ferrat a fait ses études de droit en France. Elle a également un diplôme universitaire d'enseignement général en histoire et géographie. Elle a suivi différentes formations post-grades dont la préparation à l'Administration générale de l'Université de Paris II. Elle est membre de la Plateforme internationale des agglomérations et a aussi fait une formation postgrade dans le domaine du développement territorial à l'EPFL. Professionnellement, elle a été chargée de cours magistraux dans différentes facultés de droit françaises où elle enseignait l'histoire administrative et constitutionnelle ou le droit constitutionnel. Elle a également pendant plusieurs années fait de la recherche, en Allemagne au Max-Planck-Institut à Francfort, et en France, à Dijon, au CNRS. Elle y était chargée de projets de recherches internationaux et pluridisciplinaires. Elle a ensuite réorienté sa carrière en Allemagne où elle est devenue cheffe du département Event-marketing de la Promotion économique de la Ville de Francfort. En tant que telle, elle était chargée de la conception et de l'organisation de toutes les manifestations à caractère économique de la Ville de Francfort-sur-le-Main, que ce soit en Allemagne ou à l'étranger, France, Etats-Unis... Par la suite, elle a également été nommée directrice d'une société internationale travaillant dans le domaine de l'évènementiel notamment dans celui des salons et foires internationales avant de venir en Suisse, où depuis 2003, elle est notre fidèle accompagnatrice dans les méandres de cette agglomération. C'est avec plaisir et avec honneur aussi que le Comité d'agglomération vous demande de ratifier le choix qu'il a fait en la personne de Mme Corinne Margalhan-Ferrat.

Le Président. Au nom du Bureau, je vous propose de ratifier cette proposition par acclamation (*applaudissements* tandis que le Président lui remet un bouquet de fleurs). Ce bouquet n'a pas de dominante rose, rouge ou verte mais est assorti aux couleurs de l'agglomération. Il a coûté en francs exactement le nombre de membres du Conseil et du Comité réunis. Je félicite Mme Margalhan-Ferrat de cette nomination et rappelle pour l'anecdote, que lorsque nous l'avons engagée le 1^{er} avril 2003 comme Conseillère scientifique, elle nous avait confié que sa première visite touristique dans le canton de Fribourg avait été pour découvrir le Lac-Noir. Ce qui avait alors beaucoup plu au Préfet de la Singine, M. Marius Zosso qui a certainement considéré que c'était là un motif essentiel pour l'engager à cette fonction (*Rires*).

6. Approbation du Règlement de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement

Le Président. Nous passons maintenant à l'approbation du règlement de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement qui a été élaboré par la commission du même nom. J'invite son Président, M. Christoph Allenspach, à nous présenter brièvement ce règlement.

1) Présentation du règlement de la commission

M. Christoph Allenspach. La Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement n'est pas une commission directement prévue par la loi. Son existence repose sur le règlement de notre Conseil qui s'est appuyé sur les dispositions contenues dans les Statuts de l'Agglomération. Cette commission a été créée parce que le Conseil a plus de tâches et de devoirs à remplir qu'un Conseil général ou une Assemblée communale notamment en matière d'aménagement puisqu'il doit adopter le Plan directeur de l'Agglomération.

Notre commission a discuté pour débiter ses travaux de la répartition fine des tâches entre les différentes commissions ayant un rôle en matière d'aménagement. Elle a également souhaité aborder ses compétences notamment sous l'angle de ses relations avec le Comité ou d'autres commissions du Conseil. Pour des raisons de transparence et d'efficacité, il nous a semblé plus simple de préciser dans un règlement les compétences de la commission.

Wir präsentieren dieses Reglement hauptsächlich deswegen, weil es sich um eine Kommission handelt, die in ihrer Art kaum Erfahrungen vorzuweisen hat. Der Agglomerationsrat hat ja mehr Befugnisse als ein Generalrat oder eine Gemeindeversammlung, darunter besonders die Verabschiedung des Richtplans und seiner Revisionen. Und dies wird hauptsächlich die Aufgabe dieser Kommission: Dossiers der Raumplanung und der Mobilität und Botschaften im Voraus zu diskutieren. Die Kommission ist so im Gesetz nicht vorgesehen und ist auf der Basis der Statuten sowie aufgrund des Reglements des Agglomerationsrates gegründet worden.

Nous poursuivons la discussion sur le règlement dont nous sommes saisis. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce règlement. Puisque personne ne demande la parole, nous passons immédiatement à la lecture article par article.

Règlement de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement du Conseil d'agglomération.

Article premier Composition

Pas d'observations. Adopté

Art. 2 Présidence

Pas d'observations. Adopté.

Art. 3 Secrétariat

Pas d'observations. Adopté.

Art. 4 Attributions

Pas d'observations. Adopté.

Art. 5 Séances

Pas d'observations. Adopté.

Art. 6 Récusation

Pas d'observations. Adopté.

Art. 7 Vote

Pas d'observations. Adopté.

Art. 8 Groupes

Pas d'observations. Adopté.

Art. 9 Experts

Pas d'observations. Adopté.

Art. 10 Signatures

Pas d'observations. Adopté

Art. 11 Indemnités

Pas d'observations. Adopté

Article 12 Entrée en vigueur

Pas d'observations. Adopté

Titre et préambule

Pas d'observations. Adopté.

Nous passons maintenant donc au vote d'ensemble de ce règlement.

Vote

Vous avez adopté ce règlement par 42 voix, sans opposition et sans abstention. Je remercie les membres de la Commission qui ont préparé ce règlement ainsi que le rapporteur.

7. Promotion touristique : contrat de prestations avec Fribourg Tourisme et Région (ci-après FTR)

Le Président. Nous passons maintenant à la Promotion touristique et au contrat de prestations avec Fribourg Tourisme et Région. A ce sujet, nous sommes saisis du message n° 3 du Comité d'agglomération. MM. Daniel Blanc et Jean-Pierre Helbling ont la parole en tant que rapporteurs du Comité. Je les invite à prendre place dans les fauteuils des rapporteurs pour nous livrer leurs commentaires et remarques.

M. Jean-Pierre Helbling. Comme vous l'avez certainement lu dans le message, un groupe de travail a élaboré ce mandat de prestations. Notre collègue du Comité, Mme Genoud-Page, en a également fait partie. Ce mandat de prestations nous a été présenté en date du 4 mars 2009 et aujourd'hui nous vous le soumettons pour ratification. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais si vous avez des questions, nous nous tenons à votre disposition.

Le Président. La discussion générale sur le contrat de prestations avec Fribourg Tourisme et Région est ouverte. Je vois que le groupe libéral-radical a déposé un amendement qui concerne le chiffre V de ce contrat. Nous y reviendrons lorsque nous traiterons ce chiffre.

Je donne maintenant lecture du contrat de prestations.

Titre et considérants

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

I – Objet de l'accord

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

II – Missions de FTR

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

III – Modalités de collaboration

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

IV – Définition des objectifs et engagements de FTR

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

V – Représentation de l'Agglomération

Je donne la parole à Mme de Weck qui souhaite s'exprimer.

Mme Antoinette de Weck. Conformément à ces dispositions statutaires, l'Agglomération a droit à deux représentants au sein du Comité de Fribourg Tourisme et Région. Le groupe PR demande d'élever ce chiffre à trois représentants. Actuellement, selon les Statuts de Fribourg Tourisme et Région, le Comité se compose de neuf à quinze membres. Or, la contribution financière demandée à l'Agglomération s'élève à CHF 590'000.-, il s'agit de la moitié du budget de Fribourg Tourisme et Région, les autres produits s'élevant à CHF 560'000.-.

Eu égard à son apport financier, une application stricte de la proportionnalité demanderait même que l'Agglomération obtienne encore davantage de représentants puisque ce Comité se compose actuellement de treize membres. Nous proposons donc d'accorder à l'Agglomération au minimum trois sièges. Cette demande a également pour but d'asseoir l'autorité de cette dernière. Le fait qu'elle représente dix communes en une seule entité ne doit pas la prêter par rapport aux autres membres qui composent l'association. L'Agglomération pourra ainsi faire entendre sa voix grâce à une représentation plus juste. Le contrat qui la lie à certaines associations ne doit pas être un blanc-seing. Nous attendons que l'Agglomération soit active, et avec trois représentants, il lui sera plus facile de se faire entendre. Pour cette raison, nous vous demandons de soutenir cet amendement.

Le Président. La discussion continue sur cette proposition ou sur d'autres aspects de ce chapitre V. La parole n'est plus demandée, je demanderai donc à M. Helbling de nous donner l'avis du Comité d'agglomération.

M. Jean-Pierre Helbling. Au niveau du Comité d'agglomération, il ne me semble pas y avoir de problème pour l'adjonction d'un membre supplémentaire représentant l'Agglomération au sein du Comité de FTR. Ce contrat de prestations qui vous est ici soumis pour ratification a été élaboré par des membres du Comité de FTR. Nous l'avons avalisé. Je ne sais pas si nous pouvons nous-mêmes ajouter un

représentant de plus sans poser nous adresser formellement au Comité de FTR. Son Président est présent dans la salle et pourrait peut-être nous donner son avis.

Le Président. Je demande donc au Président de FTR qui est membre de notre Conseil d'agglomération de nous donner son avis sur le point traité au chapitre V.

M. Jean-Jacques Marti. J'ai effectivement appris l'existence de cet amendement et du point de vue de FTR il n'y a aucun problème d'accueillir un représentant supplémentaire de l'Agglomération au sein du Comité, puisqu'il a été relevé que l'Agglomération assume déjà pratiquement la moitié du budget annuel. Cela dit, le Comité de FTR fonctionne très bien depuis une bonne dizaine d'années. Nous avons une bonne vitrine dans le canton et à l'extérieur du canton. Si nous pouvons compter sur un membre supplémentaire de l'Agglomération au sein du Comité FTR, c'est volontiers que nous proposerons lors de l'Assemblée générale de notre association, l'année prochaine, une modification des statuts allant dans ce sens. Pour rappel, nous venons de modifier nos statuts la semaine dernière pour passer, en ce qui concerne la représentation de l'Agglomération au sein de notre Comité, d'un à deux représentants. Nous procéderons donc à cette nouvelle modification pour passer cette fois de deux à trois représentants en 2010.

Le Président. La discussion se poursuit. Je donne la parole à M. Schneuwly, Président du Comité d'agglomération.

M. René Scheuwly. J'aimerais juste rassurer le Président de FTR. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle modification des statuts de l'association. L'art. 20 des statuts prévoient que le Comité se compose de 9 à 15 membres. Actuellement, le Comité n'a pas encore atteint le nombre maximum de 15 membres. L'art. 21 pose également que le Comité est composé par les représentants des différents milieux, dont l'Agglomération. L'art. 21 alinéa 2 pose que l'Agglomération a droit à deux sièges au sein du Comité. Cela veut dire que rien n'interdit d'en avoir trois. De mon point de vue, les statuts ainsi fraîchement adoptés le 27 mai de cette année ne nécessitent pas de nouvelle modification et permettent parfaitement d'intégrer un troisième représentant de l'Agglomération sans problème.

Le Président. Est-ce que quelqu'un combat-il cette proposition ? Si tel n'est pas le cas, nous considérons que cette proposition est acceptée et nous corrigerons le chapitre V du contrat de prestations pour élever le nombre de représentants de l'Agglomération de deux à trois au sein du Comité de FTR.

VI - Contrôle

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

VII – Versement de la subvention

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

VIII – Entrée en vigueur et durée de l'accord

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

IX – Prolongation ou modification

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président. Nous passons maintenant à l'approbation de ce contrat de prestations.

Vote :

Par 43 voix pour et 1 abstention, vous avez accepté le contrat de prestations avec FTR.

Le Président. Je donne maintenant la parole à M. Roland Berset, Président de la Commission financière.

M. Roland Berset. Lors de sa séance du 27 mai 2009, la Commission financière a décidé d'intervenir devant ce Conseil pour demander au Comité d'agglomération, à l'avenir, de soumettre dans un délai raisonnable à son examen tous les messages du Comité ayant des incidences financières. Les membres de la Commission sont conscients que cette compétence ne relève pas stricto sensu des Statuts de l'Agglomération adoptés le 31 mai 2008. En effet, l'article 23 des Statuts qui définit les attributions de la Commission financière du Conseil d'agglomération, ne donne pas à la Commission la possibilité d'examiner, en dehors du budget (alinéa 1 lettre a) ou en dehors des propositions de dépenses qui doivent faire l'objet d'une décision spéciale du Conseil d'agglomération (alinéa 1 lettre d), les projets de message du Comité ayant des incidences financières. La Commission est toutefois d'avis qu'il s'agit là d'une compétence essentielle à la bonne marche de la nouvelle institution qu'est l'Agglomération et demande au Comité que celui-ci lui transmette pour examen dorénavant tous les projets de message ayant une incidence financière. Aussi, elle se propose de soumettre prochainement à l'approbation du Conseil un règlement précisant ses compétences.

Le Président. Nous prenons acte de cette déclaration et nous nous réjouissons de mettre à l'ordre du jour de notre prochaine séance du Conseil un règlement sur le fonctionnement de la Commission financière. Nous passons maintenant au point suivant de l'ordre du jour.

8. Fourniture de prestations à des communes non membres

Le Président. Le Conseil est saisi du message n°4 du Comité d'agglomération. Les rapporteurs du Comité seront MM. Benoît Piller et André Schneuwly, tous deux membres du dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité.

M. Benoît Piller. Conformément aux Statuts adoptés le 1er juin 2008, l'Agglomération reprend les tâches exercées par la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF). Les Statuts prévoient aussi

que l'Agglomération puisse fournir, sur la base d'un contrat, des prestations à des communes non membres. C'est là l'objet du présent message.

Permettez-moi au préalable de dire quelques mots sur la dissolution de la CUTAF. Le projet de la dissolution de la CUTAF a été préparé depuis la mi-janvier 2009 en étroite collaboration entre le Comité d'agglomération et le Comité de direction de la CUTAF. Le 30 avril 2009, l'Assemblée des délégués de la CUTAF a décidé à l'unanimité de dissoudre cette association de communes avec effet au 30 juin 2009. Les législatifs communaux valident actuellement cette décision de dissolution.

Ainsi, ce sont les organes de l'Agglomération qui seront en charge à partir du 1^{er} juillet 2009 de la politique régionale des transports sur l'ensemble du territoire des communes de l'agglomération. Dans ces circonstances, qu'allait-il donc devenir des lignes de bus qui sortent de l'Agglomération pour rejoindre les communes de St. Ursen et de Tafers, toutes deux communes non membres de l'agglomération ? Dès le début janvier 2009, des négociations ont été entamées afin de trouver les meilleures solutions pour assurer la continuité des services, continuité également demandée par ces deux communes. C'est ainsi que nous sommes parvenus aux contrats de prestations qui vous sont ici soumis.

En conclusion, le Comité d'agglomération propose au Conseil d'agglomération de ratifier les contrats de prestations entre l'Agglomération et la commune de St. Ursen d'une part, et entre l'Agglomération et la commune de Tafers d'autre part.

M. André Schneuwly. Wie Sie der Botschaft entnehmen konnten, führten verschiedene Verhandlungen zwischen der Agglomeration und den beiden Gemeinden, d.h. St. Ursen und Tafers, etappenweise zum Resultat, dass von allen Seiten eine weitere Zusammenarbeit gewünscht wird. Als Basis für das Jahr 2009 dient eine Leistungsvereinbarung, in der festgehalten wird, dass die Agglomeration den Gemeinden St. Ursen und Tafers vom 1. Juli bis 31. Dezember 2009 die gleichen Leistungen wie bisher anbieten wird. Dafür bezahlen die beiden Gemeinden als Gegenleistung dieselben Beiträge, die sie der CUTAF im ersten Semester entrichtet haben. In der Beilage können Sie den Wortlaut der Leistungsverträge nachlesen. Für die darüber hinausgehende Zusammenarbeit sind die Agglomeration und die beiden Gemeinden bestrebt, in Bezug auf die Leistungserbringung, auch für das Jahr 2010 Lösungen zu finden. Der Agglomerationsvorstand stützt sich dabei grundlegend auf das Gesetz über die Agglomerationen, das vorsieht, dass die Leistungen mindestens zum Selbstkostenpreis zu erbringen sind. Momentan ist der Agglomerationsvorstand damit beschäftigt, genaues Zahlenmaterial zu diesem Zweck auszuarbeiten. Sobald dies erfolgt ist, wird die Agglomeration den Gemeinden St. Ursen und Tafers entsprechende Vorschläge unterbreiten. Der Agglomerationsvorstand hat den beiden Gemeinden zudem präzisiert, dass keine Verträge auf mehrere Jahre abgeschlossen werden können. Die Verhandlungen mit den Verkehrsunternehmen müssen jedes Jahr neu durchgeführt werden. Aufgrund der erläuterten Angaben und gemäss Art. 16 Abs. 1 Bst. k) der Statuten der Agglomeration, schlägt der Agglomerationsvorstand dem Agglomerationsrat vor, die Leistungsverträge zwischen der Agglomeration und der Gemeinde St. Ursen einerseits, sowie der Gemeinde Tafers andererseits, zu ratifizieren.

Le Président. Je donne maintenant la parole à M. Christoph Allenspach qui souhaite s'exprimer au nom de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement.

M. Christoph Allenspach. Notre Commission a examiné le contenu de ce message lors de sa séance du 13 mai 2009 et souhaite d'abord féliciter le Comité d'agglomération pour la reprise rapide de la tâche jusqu'alors exécutée par la CUTAF. Il le remercie ensuite d'avoir immédiatement entrepris les négociations avec ces deux communes périphériques hors de l'agglomération qui ont fait partie depuis ses débuts de la CUTAF. Aujourd'hui, ce sont les prestations accordées à ces deux communes qui nous sont soumises sous forme de contrat et qui assurent en même temps la continuité de la planification de la mobilité dans l'agglomération fribourgeoise sans restriction de périmètre.

La Commission n'a qu'une seule chose à ajouter : nous avons constaté que ces contrats concernent uniquement les prestations de transport et ne prévoient pas de dispositions en cas d'investissements à faire sur le territoire de ces deux communes. Il serait souhaitable que le Comité d'agglomération nous donne encore quelques précisions à ce sujet. Sur le fond, la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement du Conseil recommande la ratification des contrats de prestations entre l'Agglomération et ces deux communes périphériques.

Le Président. La discussion continue. Qui souhaite s'exprimer au sujet des contrats de prestations avec les communes de St. Ursen et de Tafers ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je redonne la parole aux membres du Comité d'agglomération en leur demandant de répondre à la question que M. Christoph Allenspach vient de formuler.

M. Benoît Piller. Les Statuts de l'agglomération nous permettent d'offrir des prestations à des communes tiers au minimum au prix coûtant. Dans la phase présente, nous avons voulu assurer la continuité en tenant compte aussi que ces communes avaient voté l'année dernière les budgets correspondants. Nous voulons donc aussi leur assurer cette continuité au niveau des chiffres. Maintenant, comme l'a relevé mon collègue André Schneuwly, ces contrats seront négociés chaque année, ce qui nous permettra aussi d'avoir une certaine latitude quant aux discussions et aux négociations futures. Dans l'immédiat, je crois qu'il faut en rester aux dispositions des contrats de prestations qui vous ont été soumis et qui sont valables jusqu'au 31 décembre 2009. Pour ce qui est des cas d'investissement, nous prenons note de votre remarque.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques concernant ces contrats de prestations ? Ce n'est pas le cas, nous passons donc à la ratification de ces contrats de prestations. Le premier concerne la commune de Tafers, le second celle de St-Ursen.

Vote I :

Celles et ceux qui sont d'accord de ratifier le contrat de prestations passé entre l'Agglomération et la commune de Tafers sont priés de le manifester en levant la main.

Résultat I :

Par 43 voix, sans opposition et sans abstention, vous avez ratifié le contrat de prestations entre l'Agglomération et la commune de Tafers.

Vote II

Celles et ceux qui sont d'accord de ratifier le contrat de prestations passé entre l'Agglomération et la commune de St. Ursen sont priés de le manifester en levant la main.

Résultat II :

Par 43 voix, sans opposition et sans abstention, vous avez également ratifié le contrat de prestations entre l'agglomération et la commune de St. Ursen.

Le Président. Si jamais, l'une ou l'autre de ces deux communes décidait d'adhérer à l'Agglomération, nous les assurons qu'elles seraient fraternellement accueillies.

9. Comptes 2008

Le Président. Le Conseil est saisi pour les comptes 2008 du message n°5. Le rapporteur du Comité sera M. Albert Lambelet, responsable du dicastère des finances.

M. Albert Lambelet. En matière comptable et financière, l'année 2008 a été une année particulière puisque pour les deux tiers de l'année, il s'agissait de comptes relevant de l'Assemblée constitutive et pour le dernier tiers de comptes relevant de l'Agglomération et partant du Conseil d'agglomération. Je vous rappelle que le budget 2008 avait été adopté par l'Assemblée constitutive pour toute l'année civile 2008. Aussi, avons-nous décidé de clôturer les comptes au 31 décembre 2008 et c'est ainsi que le Conseil d'agglomération doit se prononcer sur la période de l'Assemblée constitutive et sur celle qui relève statutairement de sa compétence.

Avec un total de charges s'élevant à CHF 450'878,70 et un total de recettes à CHF 467'739.71, les comptes 2008 dégagent un bénéfice de CHF 16'861.01. Ce bénéfice a permis de couvrir une perte reportée de l'année 2007, ce qui fait que la fortune de l'Agglomération se monte à la fin de l'année 2008 à CHF 9'347.66, montant qui a été reporté sous la rubrique fortune de l'agglomération pour l'année 2009.

Concernant les principaux écarts entre le budget et les comptes 2008, le message n°5 est assez exhaustif et je ne vais donc pas y apporter, à ce stade, d'autres commentaires.

Le Président. Je donne maintenant la parole à M. Roland Berset, qui s'exprime en tant que Président de la Commission financière.

M. Roland Berset. Conformément aux Statuts, la Commission financière a examiné le rapport de la Fiduciaire BfB au sujet des comptes 2008. Après avoir également pris connaissance du message n°5 du Comité d'agglomération et après avoir entendu son représentant, la Commission financière vous propose d'approuver les comptes annuels 2008 ici soumis. La Commission financière n'a pas aucun complément à apporter à sa prise de position écrite du 28 mai 2009.

Le Président. La discussion générale sur les comptes 2008 est ouverte. La parole n'est pas demandée, nous passons donc à l'arrêté d'approbation.

Article premier.

Les comptes de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2008 sont approuvés. Ils se présentent comme suit :

Total des charges CHF 450'878.70 ; total des produits CHF 467'739.71 ; excédant des produits CHF 16'861.01.

Art. 2

La fortune s'élevait au 31 décembre 2008 à CHF 9'347.66.

Titres et préambule

Y a-t-il des observations à faire sur les titre et préambule ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc passer au vote d'ensemble.

Vote :

Avec 43 voix, sans opposition et sans abstention, vous avez approuvé les comptes 2008 de l'Agglomération de Fribourg.

10. Désignation de l'organe de révision de l'Agglomération

Le Président. Nous sommes en possession d'une proposition concernant le choix d'une société fiduciaire comme organe de révision émanant de la Commission financière. Je donne la parole au Président de la commission financière.

M. Roland Berset. Conformément l'article 23 des Statuts, la Commission financière s'est penchée sur la question du choix de l'organe de révision pour les comptes de l'Agglomération. A l'issue de sa séance du 29 avril 2009, la commission vous a fait parvenir une proposition écrite datée du 14 mai 2009. L'analyse des offres reçues s'est basée sur les cinq critères mentionnés dans notre rapport. Dès lors, la Commission financière vous propose de désigner la Fiduciaire BfB (Société Fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA) à Fribourg pour procéder à la révision des comptes de l'Agglomération pour une période de trois ans.

Le Président. La discussion au sujet de cette proposition est ouverte. La parole n'est pas demandée, nous allons donc passer au vote sur le choix de cette société fiduciaire.

Vote :

Par 41 voix, sans opposition et avec 2 abstentions, vous avez approuvé la proposition de la Commission financière concernant le choix de la Société fiduciaire BfB comme organe de révision des comptes de l'Agglomération.

11. Motions et postulat

Motion de M. Urs Hauswirth concernant la modification de l'article 19 alinéa 2 des Statuts

Le Président. La motion de M. Urs Hauswirth qui demandait de modifier l'article 19 alinéa 2 des Statuts a été retirée compte tenu d'un développement récent sur cette question. Je lui donne immédiatement la parole.

M. Urs Hauswirth. Aufgrund der Antworten des Agglomerationsvorstandes ziehe ich meine Motion zurück. Ich bin mit der Antwort des Vorstandes einverstanden, mit der eine Überprüfung der Statuten im Sinne meiner Motion auf Ende dieser Amtszeit in Aussicht gestellt wird.

Le Président. Vu le retrait de la motion de M. Urs Hauswirth, l'objet est pour le moment liquidé et fera sans doute surface au-delà de 2011.

Motion de M. Christoph Allenspach concernant la modification de l'article 13 alinéa 2 des Statuts

Le Président. La motion de M. Christoph Allenspach a été motivée par écrit. Le Bureau l'a examinée et estime qu'elle est recevable. La transmission de cette motion pourrait donc être votée, ce qui ne signifie pas encore qu'elle est adoptée mais simplement qu'elle mérite d'être étudiée. Il y a un délai d'un an pour traduire dans les faits cette étude. Je demande d'abord l'avis du Comité d'agglomération. Je donne donc la parole à M. René Schneuwly, Président du Comité d'agglomération.

M. René Schneuwly. Le Comité d'agglomération n'est pas favorable à l'acceptation de cette motion, et ceci, pour les deux motifs suivants. Le premier est le recours de Mme Marie-Thérèse Maradan-Ledergeber, conseillère communale, fait l'objet d'une procédure pendante auprès du Préfet de la Sarine et il est de notre avis qu'il serait sage d'attendre la décision de ce magistrat qui devrait intervenir dans un délai raisonnable. La deuxième raison de la prise de position du Comité réside dans les motifs développés dans sa prise de position sur la motion de M. Urs Hauswirth. Nos Statuts ont été votés il y a un peu plus d'une année seulement et nous sommes d'avis, qu'il faut les voir fonctionner sur une certaine période, avant d'envisager de les modifier.

Le Président. Je donne maintenant la parole à l'auteur de cette motion, M. Christoph Allenspach.

M. Christoph Allenspach. Je ne suis, bien sûr, pas du même avis que le Comité. Le fait est que nous nous trouvons devant un siège inoccupé depuis l'automne passé. Certes, il y a une procédure en cours mais elle ne devrait pas changer grand-chose : une personne qui considère ne pas avoir été candidate et qui ne veut pas siéger dans ce Conseil ne peut pas être contrainte de suivre nos séances. Il est évident que les Statuts de l'Agglomération sont récents et qu'ils doivent faire leurs preuves. Mais toujours est-il qu'il peut y avoir de petites erreurs qui nous échappent et qu'il nous faut corriger. Dans la mesure où le Comité a une année pour donner une réponse ou préparer une contre-proposition à ma motion, il me paraît que le moment est venu de transmettre cette motion. D'ici là, nous sommes sûrs d'être en possession de la décision du Préfet. Aussi, je vous demande de bien vouloir transmettre cette motion.

Le Président. La discussion est ouverte.

Mme Antoinette de Weck. A titre personnel, je ne m'opposerai pas à la motion déposée par M. Allenspach. Nous savions dès l'été 2008, que Mme Marie-Thérèse Maradan ne voulait pas siéger dans le Conseil d'agglomération. Elle estime qu'elle ne s'est pas portée candidate et refuse ce mandat. C'est là un choix personnel. Mais au vu des Statuts, elle est obligée de siéger dans ce Conseil. Je ne pense pas que son recours ait beaucoup de chance d'aboutir. Par contre, je m'oppose au propos de M. Allenspach qui considère que cette disposition constituait une erreur des Statuts de l'Agglomération. Il n'y a pas eu d'erreur des Statuts. Dès lors que le

Conseil communal de la Ville de Fribourg proposait l'élection de trois de ses membres au Comité d'agglomération, le Conseil général de la Ville devait élire les deux conseillers restants au Conseil d'agglomération pour respecter la règle selon laquelle chaque commune dispose d'au moins deux conseillers communaux au sein du Conseil d'agglomération. Il aurait suffi que le Conseil communal de la Ville ne propose pas l'élection de trois mais de deux de ses membres et le Conseil général n'aurait pas été obligé d'élire Mme Maradan. Ainsi nous n'aurions pas été dans cette situation.

M. Pierre-Olivier Nobs. A titre personnel, je rappelle à cette assemblée, lorsqu'il s'agit de la transmission de cette motion, que nos Statuts sont jeunes et qu'ils ont malheureusement créé cette situation. Il serait donc utile que le Comité prenne cette année de réflexion pour étudier cette motion et voir comment nous pourrions réécrire cet article différemment. Je ne suis pas tout à fait sûr de l'énoncé de l'auteur de cette motion, notre collègue Christoph Allenspach, mais je ne suis pas non plus tout à fait sûr du contenu de l'article que nous avons voté. C'est pourquoi je vous propose, à titre personnel, la voie de la sagesse vous invite à transmettre cette motion pour étude.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions. Ce n'est pas le cas, nous passons donc au vote concernant la transmission de cette motion.

Vote :

Celles et ceux qui sont favorables à la transmission de cette motion sont priés de le manifester en levant la main.

Résultat :

Par 18 voix contre 17 voix pour, la transmission de la motion de M. Christoph Allenspach est refusée.

Postulat de M. Christoph Allenspach concernant l'élaboration d'un concept de circulation pour le quartier de Pérolles à Fribourg.

Le Président. M. Christoph Allenspach nous a également remis le texte de son postulat. Souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Christoph Allenspach. Man könnte auch in diesem Falle die Ansicht teilen, es sei voreilig, bereits jetzt schon mit Vorschlägen zur Verkehrsplanung zu kommen. Wir sind aber einigermaßen in Eile. Was mich dazu bewegt hat, dieses Postulat zu deponieren, ist die Antwort des Staatsrates auf ein Postulat im Grossen Rat zur S-Bahn oder zum RER-System in Freiburg. Hier ging es vor allem um eine Studie der Kosten, die meiner Ansicht nach nicht genügend vollständig ausgefallen ist. Andererseits, war der Staatsrat zu diesem Zeitpunkt aber schon gar nicht mehr die Behörde, um dieses Postulat zu beantworten, seit dem die Agglomeration am 1. Juni 2008 gegründet wurde und nun für die Verkehrsplanung zuständig ist.

C'est l'Agglomération qui est aujourd'hui l'autorité responsable pour la planification de la mobilité. Au 1^{er} juillet de cette année, la CUTAF lui aura été intégrée. Nous pouvons donc valablement débiter avec la planification des tâches de mobilité.

Le contenu du postulat peut sembler d'apparence plutôt locale puisqu'il s'étend à un quartier de la ville. En fait, ce n'est pas le cas, car, ce quartier constitue un des centres de l'Agglomération et toutes les mesures concernant cette zone ont bien sûr des incidences sur l'ensemble de l'Agglomération. Il est donc important d'étudier immédiatement cette question qui peut également se concevoir comme une expérience pour la collaboration entre toutes les instances concernées de l'Agglomération et des communes périphériques. C'est une étude qui n'est pas aussi facile à réaliser que l'on veuille le croire. J'ai déposé un postulat semblable au Conseil général de la Ville de Fribourg. Nous sommes un peu pressés de connaître la réponse sur ces questions importantes du projet d'agglomération qui devrait être présenté, sauf erreur de ma part, aux autorités fédérales en 2011. Il s'agit cette fois de ne pas rater le train, le RER, si vous voulez, car c'est justement le réseau RER qui va jouer un rôle important dans cette planification.

Je demande donc d'étudier une fois encore et de manière approfondie la possibilité d'élargir cette branche du réseau RER ou S-Bahn. Il y a bien sûr aussi les mesures d'accompagnement, comme par exemple, l'étude de bus urbains, de pistes cyclables qui devraient être étudiées. Le Projet général de la CUTAF n'est plus vraiment la base qui convient. Certaines lignes de bus ne passent pas aux endroits où elles devraient passer. Il y a aussi le cadastre du bruit à élaborer pour l'ensemble de l'Agglomération jusqu'en 2017.

Le Président. Je souhaite vous donner l'avis du Bureau sur le postulat de notre collègue. Lors de sa séance du 15 mai 2009, le Bureau a souhaité que les interventions des membres du Conseil d'agglomération soient traitées de la même manière. M. Rainer Weibel qui avait déposé un postulat le 30 septembre 2008, a été informé que tant que la dissolution de la CUTAF n'était pas entrée en vigueur, ce postulat ne pouvait être traité. Le Bureau lui a donc demandé de déposer son postulat après le 30 juin 2009. Le Bureau ne méconnaît nullement l'importance et l'intérêt des problèmes soulevés par M. Christoph Allenspach, mais pour des raisons d'égalité de traitement, il l'invite à déposer son intervention après le 30 juin 2009, c'est-à-dire dès que l'Agglomération sera en charge de la mobilité, c'est-à-dire après la dissolution de la CUTAF. Il reste encore 26 jours d'agonie à la CUTAF et l'Agglomération n'est donc pas encore compétente en la matière. Voilà, le point de vue du Bureau du Conseil d'agglomération. Je demande à M. Allenspach de faire preuve de compréhension et d'attendre le début du mois de juillet pour relancer sa proposition. Je sais qu'on est pressé et qu'il s'agit de choses importantes. D'un autre côté, il nous paraît nécessaire de faire les choses dans l'ordre et nous pouvons encore perdre 26 jours sur cette question.

M. Christoph Allenspach. J'ai une certaine compréhension pour le point de vue du Bureau, même si je ne partage pas le même avis. Cela n'est pas de la compétence du Conseil d'agglomération mais ressort directement des Statuts, indépendamment du fait que la CUTAF ne soit pas encore dissoute. Je ne veux pas me lancer dans

une bataille juridique et je redéposerai donc ce postulat au début du mois de juillet 2009.

12. Divers

Le Président. Notre collègue Daniel Gander de Fribourg, qui entre-temps est devenu député au Grand Conseil, ce pour quoi je le félicite sincèrement, souhaite intervenir dans les divers.

M. Daniel Gander. Implanter et réaliser un complexe sportif pour jeux d'eau et autres infrastructures et créer un Park+Ride pour les infrastructures provisoires, telles sont les motivations de mon intervention et de mon postulat.

Dès le 1^{er} juillet 2009, l'Agglomération sera dépositaire de pouvoirs en matière d'aménagement du territoire. Penser l'aménagement, c'est prévoir le futur, soit étudier et réaliser toutes sortes de projets et favoriser l'implantation de nouvelles infrastructures. Si ma proposition est à inscrire sous le chapitre du sport, qui malheureusement n'est pas du ressort de l'agglomération, il n'en reste pas moins que sa réalisation qui est d'importance régionale et cantonale ne peut dépendre que de l'ensemble des communes du périmètre et relève également de l'aménagement du territoire. Le projet d'implantation d'une nouvelle piscine est dans l'air depuis un certain temps déjà. Il y avait d'abord le projet Gottéron-Village, puis celui de l'espace Boxal et aujourd'hui celui du site de St-Léonard. Le premier projet, qui semblait d'excellente facture, n'a pas vu le jour en raison de son financement. Le deuxième ne semble pas idéal du fait de son aménagement dans les sous-sols d'un bâtiment et aussi de par sa situation. Le troisième, développé dernièrement au Conseil général de la Ville de Fribourg, est en partie déjà condamné en raison de l'affectation future des terrains et des constructions à venir. Je me permets dès lors de vous proposer, à vous, les représentants des communes de l'Agglomération, d'étudier la possibilité d'implanter et de réaliser un site propre aux jeux d'eau pouvant comprendre un bassin olympique couvert, un bassin à ciel ouvert, voire des terrains de Tennis et autres infrastructures sportives sur l'espace sis entre Forum Fribourg et le lac de Schiffenen, à Granges-Paccot. Cet emplacement proposé, vierge de toute construction et encore non affecté au plan d'aménagement local, est actuellement exploité à titre de gravière par l'entreprise Routes Modernes SA. Son achat ne nécessiterait pas de gros investissements et ne devrait ne pas poser de gros problèmes techniques. La situation est idéale et jouit d'un cadre de verdure exceptionnel, d'un excellent ensoleillement, de sa proximité au lac et de la tranquillité. Proche de la Ville, de Guin par Grandfey et de toutes les communes de la rive gauche de la Sarine, ce lieu est facilement accessible. Il est proche de l'autoroute et des axes principaux. Il est également bien desservi en matière de transports publics, ce qui constitue un plus intéressant pour les futurs usagers. Je relève enfin que le site proposé est également proche de celui de St-Léonard, une proximité qui serait favorable à l'interaction et offrirait des synergies entre les deux pôles qui seraient utiles à tous les acteurs pratiquant diverses activités sportives. Ces deux entités marqueraient la volonté politique d'établir un complexe sportif

régional et cantonal fort et digne de ce nom. Même si de nombreuses places de stationnement sont à disposition à Forum Fribourg et sur l'emplacement adjacent qui sert occasionnellement en cas de forte affluence, il suffirait d'améliorer les infrastructures existantes en créant un Park+Ride, ceci tout en permettant l'accès aux véhicules des transports publics et aux cars privés. A ce titre et soucieux de développer encore l'accès aux manifestations du Forum de Fribourg, M. Beat Kunz, directeur, a adressé une demande d'expansion de la zone de parcage à M. le Conseiller d'Etat Georges Godel, Directeur de la DAEC. Selon son degré d'affectation, le projet ne peut être réalisé qu'avec l'aval des communes membres de l'Agglomération et également en partenariat avec les associations sportives, les instances cantonales et fédérales. Le recours au sponsoring apporterait également une aide bienvenue. Je vous suggère et vous invite à prendre en compte ma proposition pour tout son développement, réalisation d'un site sportif pour les jeux d'eau et mon postulat pour la création d'un Park+Ride sur les infrastructures provisoires jouxtant Forum Fribourg.

Le Président. Le Bureau se réunira et donnera son préavis sur la recevabilité de cette proposition qui sera portée à l'ordre du jour de notre prochaine séance. Cette affaire sera donc traitée selon les dispositions de notre règlement. La discussion continue.

M. Eric Romanens. Comme vous l'avez vu, l'équipe de la Russie est une nouvelle fois championne du monde de hockey sur glace, avec à sa tête un Marlinois d'origine, M. Slava Bykov. Une fête en son honneur sera organisée à Marly dont la date n'est pas encore connue puisque nous attendons encore l'aval de M. Bykov à son retour des vacances. C'est avec plaisir que le Conseil communal de Marly invitera une délégation du Conseil d'agglomération à se joindre à lui pour cette fête.

Le Président. Je remercie la Commune de Marly de cette invitation et je demande à tous les fans de hockey sur glace de s'annoncer d'ores et déjà à Mme Corinne Margalhan-Ferrat pour être désignés comme représentants du Conseil d'agglomération à cette fête.

Y a-t-il d'autres interventions sous le point « Divers » ? Ce n'est pas le cas, je clos donc la séance en vous remerciant de votre discipline et de votre engagement. La prochaine séance aura lieu le 8 octobre 2009.

Fin de la séance : 21h.

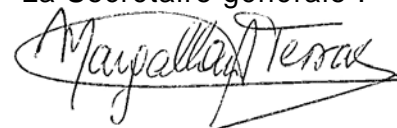
Pour le procès-verbal :

Le Président du Conseil d'agglomération :



John Clerc

La Secrétaire générale :



Corinne Margalhan-Ferrat